

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE QUATORZE DECEMBRE, A DIX-SEPT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE PHILIPPE HERCOUET.

Date de la convocation : 8 décembre 2021

ETAIENT PRÉSENTS :

Président :

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Alain GENGE, Alain GOUEZIN, Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Christelle LEVY, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Thierry ROYER, Yves RUFFET, Fabienne TASSEL, Christine THEZE (*suppléante de Marie-Madeleine BOURDEL, absente*), Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Thierry ANDRIEUX donne pouvoir à Nadine L'ECHELARD,
- Carole BERECHEL donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Nathalie TRAVERT-LE ROUX donne pouvoir à Philippe BOSCHER,
- Marie-Paule ALLAIN, Yvon BERHAULT, Sylvain BERNU, Nathalie BOUZID, Guy CORBEL, Céline FORTIN, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Sébastien PUEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : David BURLLOT

Délibération n°2021-228

Membres en exercice : 69 Présents : 56

Absents : 13

Pouvoirs : 4

**ECONOMIE INNOVATION RECHERCHE
PARC D'ACTIVITES DE DAHOUE (PLENEUF VAL-ANDRE) – CESSION DE PARCELLES
PURE NAUTIC GROUP SAS**

La société PURE NAUTIC GROUP SAS est un chantier naval implanté sur Penvénan et Lézardrieux, spécialisée dans la vente et la réparation de bateaux. La société s'est rapprochée de Lamballe Terre & Mer, pour proposer un projet combiné sur le Parc d'Activités de Dahouët, à Pléneuf-Val-André :

- Chantier naval (réparation, mécanique, composite) : lot 6 (D1570 - 1 307 m²),
- Port à sec avec services (mise à l'eau, location, conciergerie) : lot 4 (D1568 - 1 084 m²) et lot 5 (D1569 - 668 m²).

Au regard de :

- L'avis favorable de la Commission Economie Innovation Recherche du 8 juillet 2021 et du Bureau communautaire du 23 novembre 2021 sur cette cession et les modalités qui s'y attachent,
- L'avis des domaines du 23 novembre 2021 estimant la valeur vénale du bien à 152 950 € HT, assortie d'une marge d'appréciation de 10%,

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser la cession des trois lots n°4, n°5 et n°6 (D1570 - 1 307 m²) à la société PURE NAUTIC GROUP SAS ou tout autre société désignée par cette dernière, au prix de 50 € HT le m².

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE la cession des lots n°4 (D1568 - 1 084 m²), n°5 (D1569 - 668 m²) et n°6 (D1570 - 1 307 m²), soit 3 059 m² au total, situés sur le Parc d'Activités de Dahouët, à Pléneuf-Val-André, au bénéfice de la société PURE NAUTIC GROUP SAS ou toute autre société désignée par cette dernière, au prix de 152 950 € HT (50 € HT/m²),
- PRECISE que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'acte de vente et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le 27 DEC. 2021

Pour le Président empêché,

Le 1^{er} Vice-président,

Philippe HERCOUET



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 22 DEC. 2021

De l'affichage le 22 DEC. 2021

Pour le Président,
Par délégation,

Directeur Général des services,
Arnaud LECOURT

